

LA « CAPACITÉ DE PAYER » EST UN CHOIX POLITIQUE

La « capacité de payer » du gouvernement dépend du contexte économique et social. Par contre, elle est aussi grandement déterminée par les choix passés et les politiques futures de l'État.

Ainsi, lorsque le gouvernement répond « nous n'avons pas la capacité de payer pour améliorer vos conditions de travail », il faut comprendre : « vos conditions de travail ne sont pas une priorité politique. Vos sacrifices nous coûtent moins cher politiquement que d'autres choix! ».

Choisir de réduire sa « capacité de payer »

Dans les cinq dernières années, les gouvernements qui se sont succédé ont décidé de renoncer à plusieurs milliards de dollars de capacité de payer. En effet, les différentes baisses d'impôts pour les individus et les entreprises accordées depuis 2015 représentent des pertes de revenus dépassant les 6,3 milliards de dollars.

En plein cœur de la crise sanitaire, le ministre des Finances, Éric Girard, a même annoncé qu'il renonçait immédiatement à 355 millions de dollars de revenus en accélérant l'harmonisation de la taxe scolaire.

Des choix pour augmenter sa « capacité de payer »

Le gouvernement s'est engagé à ne pas augmenter la contribution fiscale des Québécoises et Québécois pour rééquilibrer son budget.

Sans toucher à la fiscalité des ménages, le gouvernement peut prendre des décisions politiques pour augmenter ses revenus :

- Rendre non remboursables certains crédits d'impôt aux entreprises = 365 millions de dollars².
- Instaurer une taxe de 0,5 % sur le capital des institutions financières = 862 millions de dollars³.
- Instaurer une taxe de 3 % sur le chiffre d'affaires des géants de l'internet au Québec = environ 150 millions de dollars⁴.

- Mettre en place une assurance médicament publique et universelle = 800 millions de dollars à 3 milliards de dollars⁵.

Le gouvernement a le choix, mais manifestement, nous ne sommes pas sa priorité!

² Tel que proposé par la Commission d'examen de la fiscalité du Québec.

³ Tel que proposé par la Coalition Main-Rouge.

⁴ Tel que proposé par le Parti libéral.

⁵ Tel que proposé par le Mouvement pour un régime public et universel d'assurance médicaments.

Cumulatif des baisses d'impôts accordées depuis 2014-2015, estimations d'impact pour l'année 2020-2021 (millions de dollars)

Réduction des contributions fiscales des Québécoises et Québécois depuis 2014-2015	2020-2021
Annonces du Parti libéral	
Plan économique du Québec de mars 2018	125
Mise à jour de novembre 2017	1075
Réforme du régime de la taxe scolaire	682
Autres réductions des contributions fiscales	1033
Mesures d'incitation au travail	222
Autres mesures	34
Réduction des contributions fiscales des entreprises	1249
Annonces de la Coalition avenir Québec	
Abolition de la contribution additionnelle	173
Allocation familiale plus généreuse	789
Montant pour le soutien des personnes âgées	114
Amortissement immédiat des investissements	320
Déduction additionnelle permanente de 30 %	37
Bonification du crédit d'impôt pour les travailleuses et travailleurs âgés	106
Crédit d'impôt pour les PME pour le maintien en emploi des travailleuses et travailleurs âgés	60
Uniformisation de la taxe scolaire	267
Total	6286

Source : Québec. Ministère des Finances (2019). Le point sur la situation économique et financière du Québec (automne), p.B.22.